

Le parrainage de proximité, initiative soutenue par :

- Le Département du Doubs
- Le Secours Populaire Français du Doubs
- Les Restaurants du Coeur
- La Maison des Seniors - CCAS Ville de Besançon
- Le Centre de Médiation Familiale de Palente
- Les Familles Rurales - Fédération du Doubs
- Le Relais Parental - ADDSEA
- L'Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon
- Le Café des Pratiques
- L'Association des Familles Bisontines

Vous pouvez donc également vous adresser à eux pour toute information liée au parrainage.



Impression SIMONgraphic
Photographies : Muriel Cuenot

Qui faut-il contacter ?

Depuis 2013, La MJC Palente met en œuvre le parrainage de proximité en partenariat avec le Département du Doubs

MJC PALENTE

24 rue des Roses
BP 80987

25022 BESANCON Cedex

Tél : 03.81.80.41.80

Fax : 03.81.80.42.92

parrainagemjcpalente@gmail.com

www.mjc-palente.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**Du lundi au vendredi,
8h30-12h et 13h30-18h**

La MJC Palente, association loi 1901, créée en 1979, constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier, de la ville de Besançon et de son agglomération.

Elle est conventionnée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales. Depuis 30 ans, son action est ancrée dans des ambitions fortes et en prise avec les évolutions de son environnement culturel : «Elle offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité...» *Article 2 des statuts.*

MJC PALENTE
BESANCON

Doubs
le Département

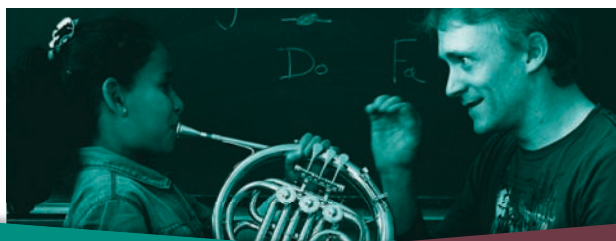


C'est du temps partagé
entre un enfant ou un adolescent
et un bénévole.

Devenir parrain ou
être parrainé ?

- LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ -

Le parrainage de proximité, défini dans le cadre d'une charte nationale, participe aux valeurs de solidarité, d'entraide entre citoyens, nécessaires au mieux vivre ensemble dans la société d'aujourd'hui, dans notre espace de vie, que ce soit à Besançon, en périphérie ou dans son quartier. Il fait l'objet d'une convention signée entre parrain, parent et filleul.



DEVENIR PARRAIN ?

• Qui ?

Un couple, une personne seule, avec ou sans enfant(s)... Tout citoyen qui a envie de s'investir auprès d'un enfant ou adolescent.

• De quoi s'agit-il ?

Donner de son temps pour aider un filleul à grandir en tissant des liens réguliers et durables. Agir en concertation et en harmonie avec la famille, dans un climat de bienveillance.

• Comment cela se passe-t-il ?

- un entretien proposé par la médiatrice sociale de la MJC Palente
- une à deux rencontre(s) avec la famille pour se choisir (en collectif et/ou en individuel)
- un accompagnement sur : l'engagement, le cadre à respecter et un temps d'échange régulier.

• Comment faire ?

Le parrain ou la marraine fait acte de candidature et devient adhérent à la MJC Palente (9 euros). Cf contact.



ÊTRE PARRAINÉ ? LE PARENT...

• Qui ?

Tout parent voulant élargir ses relations et offrir à son enfant une autre ouverture sociale et culturelle.

• Comment cela se passe-t-il ?

- un entretien proposé par la médiatrice de la MJC Palente.
- une à deux rencontre(s) avec le parrain pour se choisir (en collectif et/ou en individuel).

• Comment faire ?

Le parent fait la demande de parrainage soit auprès de la MJC soit auprès des partenaires du projet.



ÊTRE PARRAINÉ ? LE FILLEUL...

• Qui ?

Un enfant ou un adolescent vivant dans sa famille ou étant séparé du lieu familial.

• De quoi s'agit-il ?

Nouer une relation durable avec une personne de confiance qui aide le filleul à grandir au travers de sorties, d'activités de découverte, d'ouverture au monde et de moments de rencontre.

• Comment cela se passe-t-il ?

- un entretien proposé par la médiatrice de la MJC Palente avec les parents
- une à deux rencontre(s) avec le parrain pour se choisir (en collectif et/ou en individuel)

• Comment faire ?

L'enfant en parle à sa famille ou en s'adressant directement à la MJC Palente, qui contactera les parents. L'enfant devient adhérent à la MJC Palente (6 euros).

